

► MIGRATION ACADEMIQUE

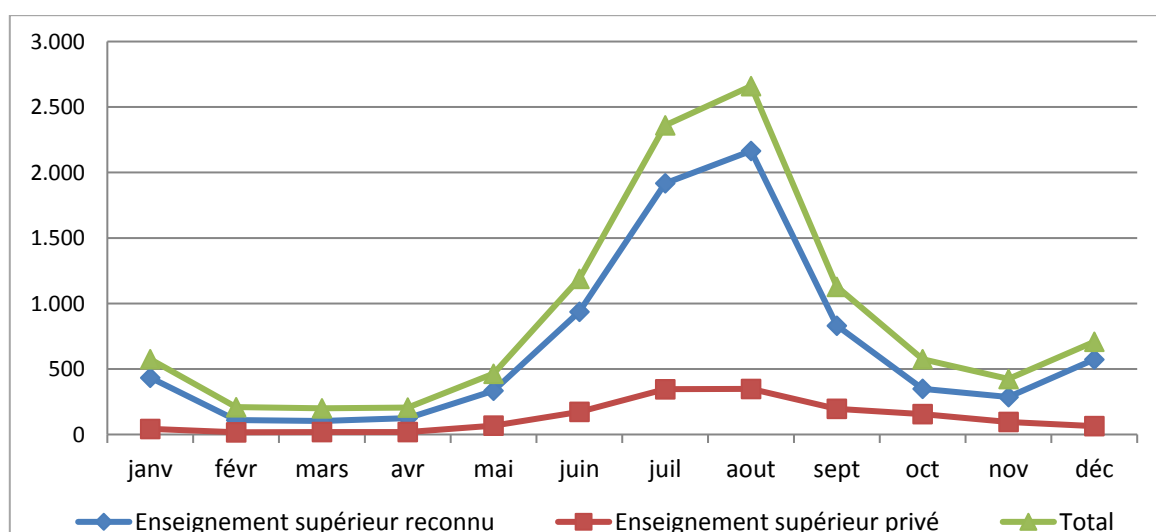
Statistiques mensuelles – Année 2016

1. Demandes de visa entrantes¹

Tableau 1. Nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2016

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	434	43	54	44	575
Février	110	17	52	30	209
Mars	103	19	38	40	200
Avril	125	19	34	28	206
Mai	334	68	32	30	464
Juin	937	173	41	38	1.189
Juillet	1.918	346	58	38	2.360
Aout	2.165	348	96	51	2.660
Septembre	831	196	74	27	1.128
Octobre	349	156	31	39	575
Novembre	286	96	13	29	424
Décembre	573	64	41	30	708
Total	8.165	1.545	564	424	10.698

Graphique 1. Nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires, par motif (enseignement supérieur reconnu ou enseignement supérieur privé) par rapport au nombre total des demandes dans le cadre de la migration académique par mois en 2016

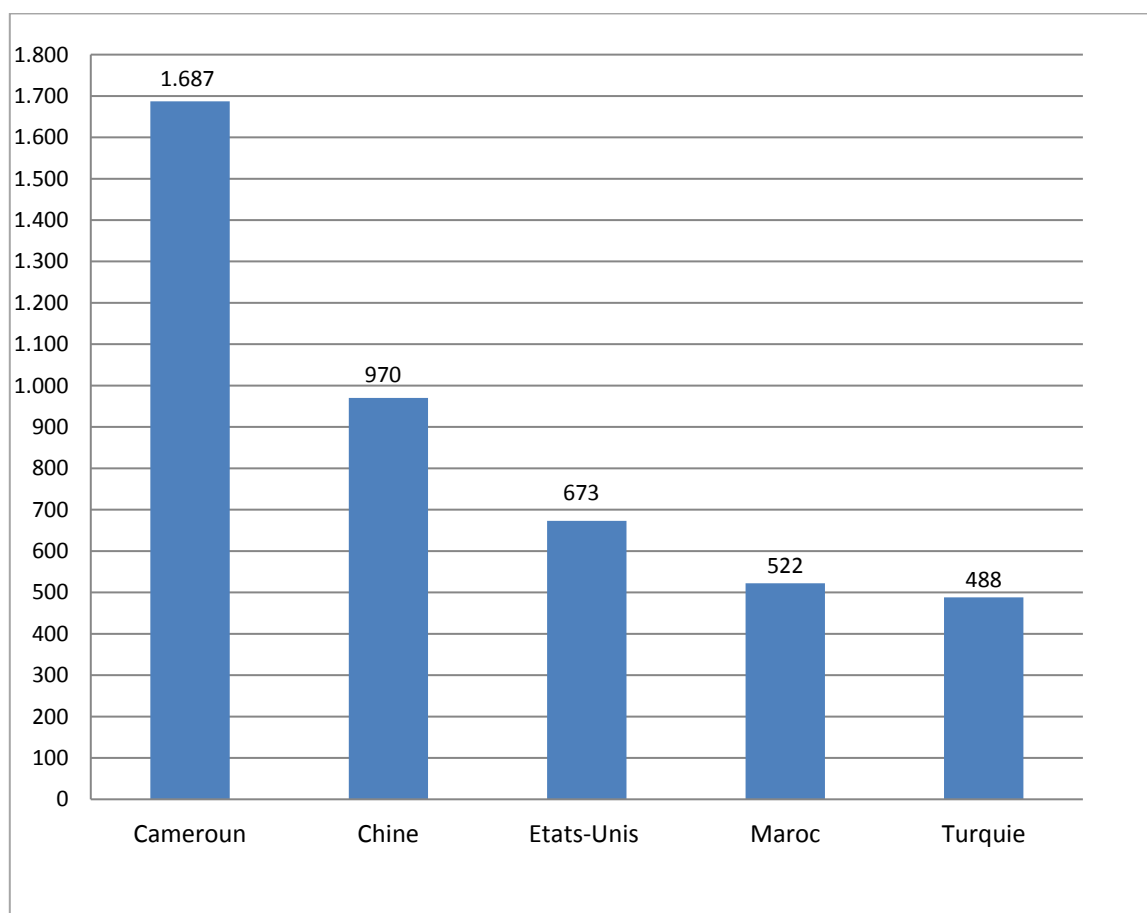


¹ Demandes de visa entrantes : concerne toutes les nouvelles demandes entrantes. Ces demandes ne seront pas nécessairement toutes transmises pour décision à l'Office des étrangers.

Tableau 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi le nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique en 2016

Nationalité	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Cameroun	1.098	577	7	5	1.687
Chine	810	34	28	98	970
Etats-Unis	506	122	21	24	673
Maroc	361	92	69	0	522
Turquie	406	46	25	11	488
Autres nationalités	4.984	674	414	286	6.358
Total 2016	8.165	1.545	564	424	10.698

Graphique 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi le nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique en 2016



2. Décisions

Tableau 3. Nombre total de décisions positives concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2016²

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	482	38	42	39	601
Février	122	17	55	36	230
Mars	96	5	27	36	164
Avril	90	14	30	21	155
Mai	186	12	24	23	245
Juin	597	64	33	37	731
Juillet	1.252	221	35	30	1.538
Aout	2.134	157	79	56	2.426
Septembre	929	73	77	32	1.111
Octobre	341	33	25	34	433
Novembre	239	41	16	16	312
Décembre	461	61	31	31	584
Total	6.929	736	474	391	8.530

Tableau 4. Nombre de décisions positives prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2016³

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Enseignement secondaire	Total
Janvier	18	15	2	3	0	38
Février	26	8	5	3	0	42
Mars	14	1	0	6	0	21
Avril	20	6	2	6	0	34
Mai	31	2	2	3	0	38
Juin	79	5	6	6	1	97
Juillet	49	30	10	5	2	96
Aout	207	23	5	16	5	256
Septembre	191	51	13	9	1	265
Octobre	84	21	4	10	1	120
Novembre	38	27	0	3	3	71
Décembre	33	24	3	3	0	63
Total	790	213	52	73	13	1.141
Pourcentage⁴	11%	29%	11%	19%		13%

² Aussi bien les décisions positives prises par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

³ Source : Office des étrangers.

⁴ Pourcentage : le pourcentage des décisions positives prises par l'Office des étrangers par rapport au nombre total des décisions positives prises aussi bien par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers.

Tableau 5. Nombre de décisions négatives concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2016⁵

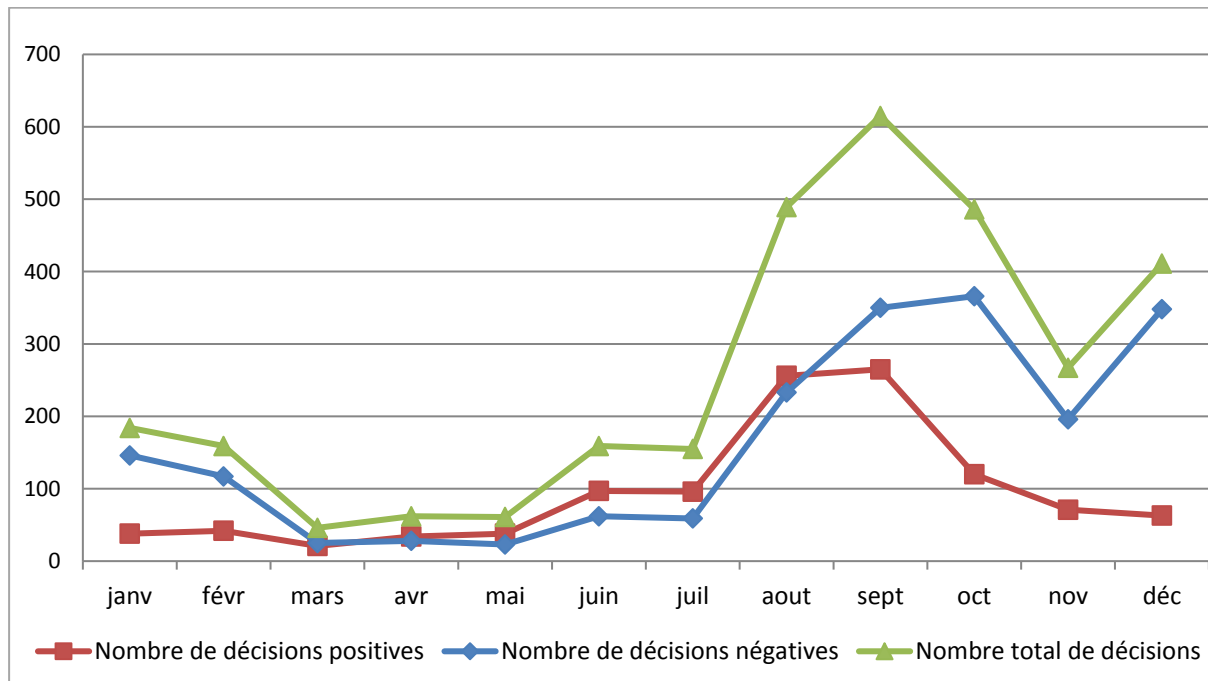
Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	56	86	3	1	146
Février	47	67	3	0	117
Mars	11	11	3	0	25
Avril	11	10	6	1	28
Mai	13	6	1	3	23
Juin	31	30	0	1	62
Juillet	34	22	1	2	59
Aout	194	33	4	2	233
Septembre	270	71	7	2	350
Octobre	237	126	3	0	366
Novembre	84	106	1	5	196
Décembre	51	291	2	4	348
Total	1.039	859	34	21	1.953

Tableau 6. Pourcentage de décisions positives prises par l'Office des étrangers par rapport au nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2016

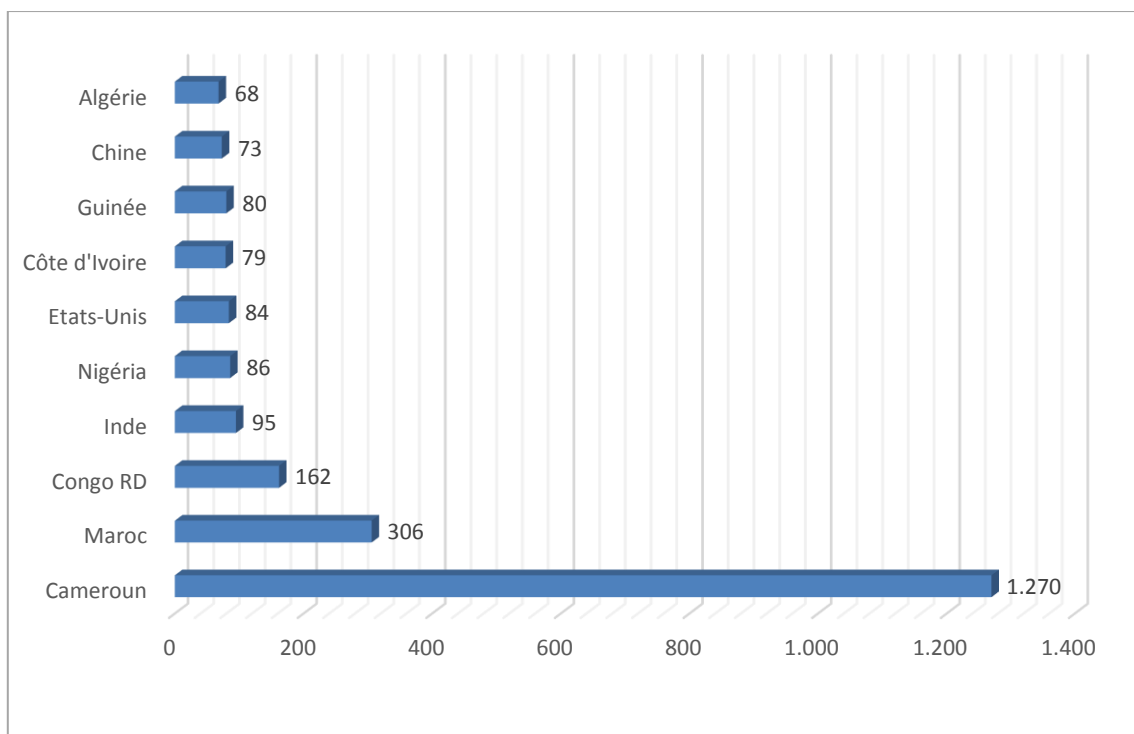
Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	24%	15%	40%	75%	21%
Février	36%	11%	63%	100%	26%
Mars	56%	8%	0%	100%	46%
Avril	65%	38%	25%	86%	55%
Mai	70%	25%	67%	50%	62%
Juin	72%	14%	100%	86%	61%
Juillet	59%	58%	91%	71%	62%
Aout	52%	41%	56%	89%	52%
Septembre	41%	42%	65%	82%	43%
Octobre	26%	14%	57%	100%	25%
Novembre	31%	20%	0%	38%	27%
Décembre	39%	8%	60%	43%	15%
Total	43%	20%	60%	78%	37%

⁵ Comme les postes diplomatiques et consulaires ne peuvent pas prendre de décisions négatives, le nombre total des décisions négatives correspond au nombre de décisions négatives prises par l'Office des étrangers.

Graphique 3. Nombre de décisions positives et négatives par rapport au nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique, par mois en 2016



Graphique 4. Nationalités les plus représentées (top 10) parmi le nombre total de décisions prises par l'Office des étrangers concernant un visa D dans le cadre de la migration académique en 2016



3. Suivi par l'Office des étrangers

Tableau 8. Décisions (positives et négatives) prises par l'Office des étrangers concernant la prolongation de la carte A par type d'enseignement et par mois en 2016⁶

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé		
	Accord	Refus	Pourcentage décisions positives	Accord	Refus	Pourcentage décisions positives
Janvier	480	3	99%	26	3	90%
Février	194	4	98%	41	1	98%
Mars	81	9	90%	8	1	89%
Avril	54	3	95%	7	0	100%
Mai	43	2	96%	3	1	75%
Juin	37	6	86%	3	1	75%
Juillet	33	0	100%	2	0	100%
Aout	74	2	97%	7	0	100%
Septembre	173	6	97%	24	1	96%
Octobre	484	4	99%	59	2	97%
Novembre	459	10	98%	29	0	100%
Décembre	585	5	99%	31	0	100%
Total	2.697	54	98%	240	10	96%

Tableau 9. Nombre d'ordres de quitter le territoire (OQT) délivrés, par type et par mois en 2016

Mois	OQT (enseignement supérieur reconnu)	OQT (enseignement supérieur privé ou enseignement secondaire)
Janvier	20	3
Février	35	8
Mars	52	13
Avril	28	3
Mai	17	1
Juin	10	2
Juillet	4	1
Aout	7	1
Septembre	7	3
Octobre	13	4
Novembre	14	3
Décembre	16	2
Total	223	44

⁶ Les prolongations d'office par les communes sur présentation des documents nécessaires ne sont pas reprises dans le comptage.

4. Nombre de personnes en Belgique (sans distinction du type de séjour temporaire) qui, pendant leur séjour légal, font une demande de prolongation de ce séjour dans le cadre d'études (changement de statut)

Tableau 10. Pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives après une demande de changement de statut par type de demande et par mois en 2016 (les intitulés de catégorie renvoient au statut vers lequel la personne évolue)

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé			Recherche			Total		
	A ⁷	R ⁸	% ⁹	A ⁷	R ⁸	% ⁹	A ⁷	R ⁸	% ⁹	A ⁷	R ⁸	% ⁹
Janvier	15	2	88%	4	1	80%	10	2	83%	29	5	85%
Février	18	4	82%	14	14	50%	12	0	100%	44	18	71%
Mars	5	3	63%	4	2	67%	9	0	100%	18	5	78%
Avril	8	1	89%	6	2	75%	9	0	100%	23	3	88%
Mai	4	2	67%	1	1	50%	8	0	100%	13	3	81%
Juin	7	2	78%	0	1	0%	7	0	100%	14	3	82%
Juillet	2	1	67%	0	0	-	14	0	100%	16	1	94%
Aout	9	2	82%	0	0	-	12	0	100%	21	2	91%
Septembre	11	6	65%	0	0	-	34	2	94%	45	8	85%
Octobre	24	4	86%	2	2	50%	25	0	100%	51	6	89%
Novembre	13	2	87%	0	1	0%	16	0	100%	29	3	91%
Décembre	23	1	96%	7	1	88%	18	0	100%	48	2	96%
Total	139	30	82%	38	25	60%	174	4	98%	351	59	86%

⁷ A : accord = décision positive.

⁸ R : refus = décision négative.

⁹ % : pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives.

5. Méthodologie

5.1 Population concernée

Ce document concerne les ressortissants d'un pays tiers. Il contient d'une part des données relatives aux demandes de visa entrantes (introduites auprès du SPF Affaires étrangères) et relatives au nombre total des décisions visa (SPF Affaires étrangères et l'Office des étrangers) et d'autre part des données relatives à l'examen des demandes transmises pour décision à l'Office des étrangers, au suivi du séjour, les demandes de délivrance d'un titre de séjour et les renouvellements éventuels et ceci pour certaines catégories d'étudiants (enseignement supérieur reconnu, enseignement supérieur privé, enseignement secondaire, stagiaires et chercheurs).

5.2 Sources

Les données relatives aux demandes de visa entrantes et au nombre total des décisions visa positives et négatives proviennent du SPF Affaires étrangères. Chaque année en janvier, sur base des données du SPF Affaires étrangères, les données mensuelles de l'année écoulée sont corrigées et figées définitivement.

Toutes les autres données proviennent des comptages par le service long séjour de l'Office des étrangers. Les prolongations d'office par les administrations communales ne sont pas reprises dans le comptage.

5.3 Unité de comptage

1 unité correspond à 1 personne (en effet, les enfants sont comptés séparément).

5.4 Termes

- **Visa D (visa national de long séjour)**

Permet à un ressortissant d'un pays tiers de séjourner plus de trois mois en Belgique.

- **Date de la demande de visa**

La date de la demande de visa est la date à laquelle la demande a été introduite auprès de l'ambassade/du consulat belge compétent pour le pays où la personne réside habituellement.

- **Enseignement supérieur reconnu**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite poursuivre en Belgique des études supérieures ou une année préparatoire aux études supérieures, en qualité d'élève régulier, dans un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subsidié par les pouvoirs publics doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 58 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Enseignement supérieur privé**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite s'inscrire en Belgique en qualité d'élève régulier dans un établissement d'enseignement supérieur privé doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 9 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Chercheurs**

L'étranger d'un pays tiers qui désire mener, en tant que chercheur, un projet de recherche dans le cadre d'une convention d'accueil signée avec un organisme de recherche agréé (en vertu des définitions de l'article 61/10 de la loi du 15 décembre 1980) doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 61/11 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Stage ou formation**

Distinction est faite entre deux types de stagiaires :

- Les étudiants qui effectuent des stages obligatoires en Belgique pour les besoins de leurs études effectuées en Belgique ou dans un Etat membre de l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse et qui sont dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail (art 2,19° de l'AR du 9 juin 1999) ;
- Les personnes qui effectuent un stage, c'est-à-dire l'apprentissage, auprès d'un employeur, d'une profession en continuation d'une formation préalable attestée par un diplôme ou un certificat d'études (AR du 9 juin 1999, Chapitre VI, Section I, art 20-23). Certains sont soumis à l'obligation de présenter un permis de travail, d'autres en sont dispensés.

- **Enseignement secondaire**

Les études secondaires ne donnent, en principe, pas droit à une autorisation de séjour. Quelques exceptions existent néanmoins.

- **Carte A et prolongation**

Certificat d'inscription au registre des étrangers – Séjour temporaire. Si la demande d'autorisation de séjour d'un étudiant d'un pays tiers est accordée, il recevra une carte A valable 1 an (expire généralement le 31 octobre de l'année académique en cours) et renouvelable chaque année pour une durée limitée à la durée des études à condition qu'il remplisse toujours les conditions mises au séjour. Si tous les documents requis sont soumis, l'Administration communale peut procéder d'office au renouvellement de la carte A.

- **Ordre de quitter le territoire**

Un ordre de quitter le territoire est délivré à un étudiant dont la demande de séjour étudiant a été refusée ou dont le droit au séjour en tant qu'étudiant a pris fin :

- Enseignement supérieur reconnu → annexe 33bis ;
- Enseignement secondaire ou supérieur privé → annexe 13.

- **Changement de statut**

Chaque demande de renouvellement d'un séjour temporaire par lequel les conditions de prolongation de ce séjour sont fondamentalement modifiées ou par lequel le cadre juridique change. Les chiffres réfèrent au nouveau statut.

6. Contact

Vous trouverez d'autres rapports statistiques sur le site :
<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/default.aspx>

Pour toute question relative aux statistiques, veuillez envoyer un email détaillant votre demande à statdvzoe@ibz.fgov.be.